

Vers l'école obligatoire dès 5 ans en 2020

Le projet de loi existe depuis 2003. Il vient finalement d'être voté à l'unanimité en commission de l'Éducation à la Chambre: l'obligation scolaire débutera dès l'âge de cinq ans à la rentrée 2020. Le texte doit encore être adopté en séance plénière, mais ce vote à l'unanimité en commission constitue déjà un pas majeur. «C'est l'aboutissement de quinze ans de travail. Le premier texte avait été déposé en 2003», explique Catherine Fonck (cdH), à l'origine du dernier amendement adopté ce mardi concernant l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi. Concrètement, l'obligation ne va pas changer énor-

mément la fréquentation des classes de 3^e maternelle. «C'est vrai que les statistiques montrent qu'en Belgique, entre 97 et 99% des enfants de cinq ans sont scolarisés. Il n'y aura pas de changement au niveau de l'enseignement, il ne s'agira pas de faire de cette année une sorte de première primaire avant l'heure», explique la parlementaire cdH. L'extension de l'obligation vise un meilleur développement cognitif des enfants, mais aussi une meilleure intégration des publics plus défavorisés. «L'effet sera double. Non seulement ils apprendront mieux en termes pédagogiques, mais les enfants seront mieux intégrés, ce qui a toujours

un impact positif sur la scolarité.»

L'obligation de l'enseignement constitue le dernier bastion du Fédéral dans l'enseignement. Il fallait toutefois attendre l'avis consultatif de la communauté flamande.

«Je crois qu'il y a un effet des affaires courantes dans l'aboutissement de ce projet. Certains partis se sont montrés plus conciliants», glisse Catherine Fonck.

T. G.

«En Belgique, de 97 à 99% des enfants de 5 ans sont scolarisés.»